

LES PRATIQUES RELIGIEUSES A COUTANCES PENDANT LA REVOLUTION

Les « Amis de la cathédrale de Coutances » proposent sur ce thème une conférence qui sera donnée par Georges Bottin, professeur d'histoire et président du « Cercle de généalogie », le dimanche 22 avril à 15h30, au Centre d'accueil diocésain, rue Daniel. Ce sera l'occasion pour tous d'approfondir leur regard historique sur une époque troublée où croyances et opinions se sont souvent affrontées avec violence.

L'année 1789 laissait espérer la résolution des problèmes de la monarchie d'ancien régime, le roi Louis XVI soutenant une série de réformes, notamment religieuses. Par l'édit de Tolérance de 1787, il accordait une liberté religieuse aux protestants et aux juifs, et dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen d'août 1789, les législateurs accordaient la liberté d'opinion et la liberté religieuse par l'article X.

Au cours des années 1789 et 1790, l'Eglise catholique devait pourtant subir une radicale remise en cause de son existence. Ses biens étaient sécularisés – nationalisés – et la Constitution civile du clergé servait de nouveau cadre d'organisation. L'exigence d'un serment en 1791, puis le bannissement des prêtres réfractaires en 1792 précipita la Révolution française dans une phase de répression politico-religieuse. Les conflits entre le clergé constitutionnel et le clergé réfractaire furent relayés par la fermeture des églises au culte. La déchristianisation active compromettait les pratiques religieuses et les bâtiments étaient réquisitionnés par l'administration pour d'autres fonctions. Les chapelles, les églises, la cathédrale de Coutances étaient transformées en greniers de stockage de grains, en théâtre.

Il fallut attendre la fin de la Terreur, en 1794, pour qu'une liberté religieuse puisse revenir petit à petit. La liberté individuelle restait, mais, l'Eglise était divisée en factions opposées, les lieux de culte avaient été vidés de leurs statues, des ornements, des vases sacrés, les cloches avaient été fondues... C'est cette église appauvrie et qui avait perdu sa place de religion d'Etat, que Napoléon Bonaparte réorganisa en signant un concordat avec le pape Pie VII, en 1801. La période d'agitation politique et religieuse, de déclassement de l'Eglise catholique et de répression s'achevait.